

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 16 novembre 2016 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers :            Serge Ménard  
   Jacinthe Breault  
   Jean-Albert Lafontaine  
   Robert Tellier  
   Jean-Mathieu Desmarais  
   Mannix Marion

M<sup>c</sup> Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

**Discours du maire sur la situation financière de la Municipalité**

**2016-1116-  
414**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le discours du maire sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Paul fasse partie intégrante du procès-verbal et soit inséré à la suite de la présente résolution;
- 2- Que, de plus, le Conseil municipal en autorise la distribution postale dans tous les foyers paulois;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**DISCOURS DU MAIRE  
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**À TOUS LES CITOYENNES ET CITOYENS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal de la province de Québec, je suis heureux de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Paul.

L'objectif de ce rapport est de vous présenter l'état des finances de votre municipalité. Également, nous profitons de cette occasion pour vous dresser le portrait de nos réalisations de l'année courante.

De plus, comme l'oblige la loi, je dépose la liste des contrats de plus de 25 000 \$ et des contrats de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse la somme de 25 000 \$.

Je dépose donc la liste de ces contrats qui couvre la période du 13 novembre 2015 au 11 novembre 2016.

**A) ÉTATS FINANCIERS 2015**

Le dernier rapport du vérificateur révèle que les états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la Municipalité au 31 décembre 2015.

L'exercice financier 2015 s'est terminé avec un résultat net d'exercice d'opération de 889 817 \$. Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015 s'élève à 743 235 \$.

**B) SITUATION FINANCIÈRE 2016:**

**REVENUS:**

Prévisions au début 2016:	(6 763 899) \$
~ Perçus au 31 octobre 2016:	(6 608 908) \$
~ À percevoir du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2016:	<u>(356 851)</u>
<b>Total des revenus prévisibles:</b>	<b>(6 965 759) \$</b>
Surplus accumulé affecté et fonds réservés:	<u>(705 897) \$</u>
<b>Total des revenus et affectations:</b>	<b>(7 671 656) \$</b>

**DÉPENSES:**

Prévisions au début de 2016:	6 763 899 \$
~ Effectuées au 31 octobre 2016:	4 798 726 \$
~ À effectuer du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2016:	<u>1 855 018</u>
<b>Total des dépenses prévisibles:</b>	<b>6 653 744 \$</b>
<b><u>SURPLUS PRÉVISIBLE:</u></b>	<b><u>(1 017 912) \$</u></b>

**C) COMMENTAIRES ET PRÉVISIONS:**

Veillez noter que ces chiffres ne représentent qu'une analyse sommaire et approximative et qu'ils seront vérifiés avec les états financiers après le 31 décembre 2016.

**D) RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE PRÉVU PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 508-2011**

	<b>Maire</b>	<b>Conseiller</b>
Rémunération actuelle	22 033 \$	7 342 \$
Allocation de dépenses	11 017 \$	3 671 \$

La rémunération actuelle pour le maire est établie à 3,73 \$ par habitant pendant que celle des conseillers est établie à 1,243 \$ par habitant. Pour l'année 2017, ces montants seront indexés de 0,9 %, correspondant à l'indice des prix à la consommation selon Statistique Canada pour la région de Montréal du mois de septembre 2016. Le nombre d'habitants du territoire de la Municipalité est établi par décret du gouvernement du Québec.

E) **RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DU MAIRE DE SAINT-PAUL À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

Montant...	Imposable	Non imposable
de base annuel	12 345 \$	0 \$
pour les séances	957 \$	0 \$
pour le CA	1 002 \$	0 \$
pour la présidence de comités	0 \$	0 \$

**NOTE:** Pour l'année 2017, ces montants seront indexés de 0,1 %, correspondant à l'indice des prix à la consommation selon Statistique Canada pour la province de Québec au 31 août 2016.

**BILAN DES RÉALISATIONS 2016**

Comme à chaque année, l'équipe municipale travaille avec ténacité et ardeur pour vous servir. Guidé par les valeurs reconnues de qualité, vitalité et de performance, je vous présente un bilan des réalisations 2016.

Ces dossiers, qui ont mobilisé notre personnel et les membres du conseil municipal, ont été réalisés dans un souci inévitable de gérer aux meilleurs coûts possibles tout en vous offrant le meilleur milieu de vie.

**1- La gestion des matières résiduelles**

Dès janvier 2016, nous avons dû nous conformer au nouveau plan de collecte des matières résiduelles. De concert avec nos homologues de la MRC, nous avons mis de nombreux efforts sur le plan des communications et des opérations afin de bien réussir cette transition. À la mi-septembre, je vous communiquais, via le site Internet, les bons résultats obtenus en lien avec la gestion de ces matières. En gros, nous avons diminué nos ordures de l'ordre de 29 %.

Nous savons que, pour plusieurs, cet effort a nécessité quelques ajustements mais je vous invite à visiter notre site Internet et à lire ces constats pour réaliser le bienfait de ce geste écologique.

Également, suite à une période de verglas, nous avons dû procéder à une collecte spéciale de branches afin de répondre aux besoins exceptionnels du moment.

Dans ces deux dossiers, le conseil a su s'adapter en écoutant la population et en offrant des modalités spéciales aux commerces et familles nombreuses et en s'adaptant aux situations particulières.

**2- Développement résidentiel et urbanisme**

Contrairement à l'an dernier, l'année 2016 nous a agréablement surpris sur le plan du développement immobilier. Les travaux d'infrastructures du Bourg Boisé, sur les rues Vincent et de Visan, ont été initiés en février, nous permettant ainsi de mettre en vente 21 terrains pour la phase 1. Plus récemment, nous avons mis en vente 19 terrains supplémentaires dans la seconde phase de ce projet résidentiel, et tout indique que le succès sera tout aussi important.

Par ailleurs, les sommes perçues par ces ventes de terrains sont majoritairement responsables du surplus prévisible de l'année 2016. La phase 2 du projet « Le Bourg Boisé » se situe derrière la rue Dalbec et portera le nom de rue « du Vaucluse ». Les noms « de Visan » (phase 1), « du Vaucluse » (phase 2) et « de Richerenches » (phase 3 à venir) sont un merveilleux clin d'œil à la région de notre ville jumelle française « Valréas ».

Sur le plan règlementaire, la Municipalité a adopté un règlement sur les fossés et l'aménagement des ponceaux d'entrées charretières nous permettant ainsi de clarifier les implications de chaque intervenant. Également, nous avons adopté un règlement sur la coupe d'arbres dans les boisés privés; à ce titre, je tiens à souligner que nous sommes la première ville de la MRC à légiférer dans ce domaine.

### **3- Travaux publics et services techniques**

Sur le plan des travaux publics, nous avons encore été très actifs cette année. Plusieurs travaux de pavage ont été effectués tout au long de l'année; d'abord sur le chemin Forest, nous avons investi un montant de 8 500 \$ plus taxes pour resurfacier la chaussée puis plus globalement, nous avons consenti un montant de 252 972 \$ plus taxes pour des travaux de pavage comprenant le tablier du pont Barrette, des sections des chemins Saint-Jean, Forest, Guilbault et Lavaltrie. Au début de l'été, nous avons investi près de 30 000 \$ dans la réfection de sections de trottoirs sur le boulevard de l'Industrie.

De plus, l'ensemble des véhicules de voirie ont été munis d'un système de gestion de flotte, ce qui nous permet de récupérer des données de consommation de carburant, de localiser les véhicules et les chauffeurs et de planifier les divers entretiens mécaniques. Par ailleurs, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau camion 6 roues de modèle Ford F-550 ainsi que d'un balai hydraulique. Le nouveau camion est venu remplacer notre vieux 6 roues qui, soit dit en passant, a été revendu à l'encan. Le remplacement d'un niveau laser a complété nos acquisitions pour ce secteur d'activités.

Également, nous avons adopté un plan d'intervention des infrastructures; ce document s'avère être notre guide pour les interventions à effectuer dans les prochaines années.

### **4- Loisirs, culture et parcs**

Dans le secteur des loisirs et de la culture, plusieurs aménagements ont été effectués au parc Amyot, soit l'ajout de quatre structures de ballons-poires, l'ajout d'une clôture le long des modules de jeux et l'aménagement d'une aire de stationnement près du tennis. Le Boisé Paulois vit également une transformation avec l'ajout, cet automne, de bases d'éclairage pour les sentiers. Si tout se déroule comme prévu, les lampadaires devraient être installés très bientôt, ce qui veut dire que nos citoyens pourront bénéficier d'un sentier éclairé qui traverse le Boisé Paulois de la rue Dalbec à la rue Vincent.

Du côté des bâtiments, l'énergie a été mise sur le Complexe communautaire où le plancher de la cuisine a été remplacé et les toilettes remises à neuf.

Également, le comité d'élaboration de la politique familiale a poursuivi sa démarche en sondant la population sur les divers champs d'action. Le résultat final de la démarche devrait être disponible d'ici l'été 2017.

Lors de la fin de semaine des ventes de garage, le conseil a innové en 2016 en ajoutant un volet animation et spectacle. Cet événement, toujours très populaire, s'avère être un excellent atout pour Saint-Paul.

## **5- Informatique et communications**

Au printemps dernier, nous avons mis en ligne une application mobile municipale. Cette nouveauté informatique nous a situés dans les municipalités les plus avant-gardistes de Lanaudière. Déjà, plus de 250 utilisateurs ont téléchargé notre application et bénéficient de diverses alertes et rappels importants, comme l'échéance des comptes de taxes, la tenue des activités et les travaux importants, pour ne nommer que ceux-là.

Sur le plan des communications, nous avons procédé au remplacement du système de caméras au Pavillon du parc Amyot et d'ici la fin 2016, le garage municipal sera aussi doté de ce système de caméras de surveillance. Ces équipements ultra-modernes nous permettront de garder un œil sur nos équipements de valeur et nos bâtiments.

## **6- Autres projets en cours**

Plusieurs projets sont en cours et chevaucheront 2016 et 2017, notamment l'adoption de la nouvelle politique familiale MADA (Municipalité amie des aînés) et son plan d'actions sur lequel un comité s'affaire à définir les actions à réaliser sur un horizon de quatre ans.

Dès le début 2017, nous devrions voir apparaître une nouvelle édition du « Guide du citoyen » qui sera distribué aux nouveaux arrivants et sera également disponible via notre site Internet.

Sur le plan de la circulation, une étude a été réalisée pour analyser la circulation et identifier des solutions afin d'améliorer la circulation sur la route 343 entre l'église et l'intersection de la route 158. À ce jour, nous attendons les commentaires du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

De plus, nous devrions adopter sous peu un règlement régissant l'implantation de chenils et de chatteries à Saint-Paul.

## **ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES 2017**

En ce qui concerne l'année à venir, le conseil désire poursuivre sur sa lancée des dernières années, en maintenant le cap vers le maintien et l'amélioration de services municipaux de qualité au meilleur prix possible.

Certains dossiers devront être revus et repensés, comme la bibliothèque, le développement économique et résidentiel, les travaux liés aux infrastructures et les besoins d'espace du camp de jour et des bureaux administratifs de la Municipalité. Notre population a pratiquement doublé ces dernières années, des ajustements à cette nouvelle réalité s'imposent.

Par ailleurs, nous tiendrons nos journées préparatoires et d'études budgétaires les 25 et 26 novembre prochain. À cette occasion, nous travaillerons dans l'esprit de respecter la capacité de payer des citoyens, de maintenir des services de qualité au meilleur coût possible et de gérer de façon efficiente le budget et les biens municipaux. Les résultats de ces journées seront annoncés lors de l'adoption du budget 2017.

En 2017, nous miserons à nouveau sur nos orientations à long terme que nous résumons en trois (3) mots: Qualité, Vitalité et Performance.

- ▶ **QUALITÉ:** en misant sur l'amélioration de la qualité de notre milieu de vie;
- ▶ **VITALITÉ:** en misant sur la vitalité du milieu; et
- ▶ **PERFORMANCE:** en misant sur une organisation municipale performante.

Le budget 2017 sera présenté en séance extraordinaire le 21 décembre 2016 à 19 h 30.

Le présent discours est fait à la séance ordinaire du 16 novembre 2016.

En terminant, je tiens à souligner le concours de nos directeurs et employés municipaux pour leur soutien indéfectible et leur professionnalisme. Également, je remercie mes collègues du conseil municipal avec qui nous discutons et échangeons pour le bien de la communauté pauloise. Nous nous engageons à bien vous servir et bien vous représenter.

(Signé)

*Alain Bellemare*

*16 novembre 2016*

---

M. Alain Bellemare  
Maire

---

Date

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2016**

**2016-1116-415**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2016, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

#### **Journal des achats et liste des comptes à payer**

**2016-1116-416**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 77 033,96 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

#### **Période de questions**

M<sup>me</sup> Henriette Champoux:

M<sup>me</sup> Champoux demeurant au 310, boulevard Brassard, Saint-Paul, demande des précisions sur la marge de 50 mètres prévue au projet de règlement sur les chenils.

M. le maire, Alain Bellemare, apporte les précisions souhaitées à la satisfaction de M<sup>me</sup> Champoux.

M<sup>me</sup> Nicole Lachapelle Bellemare: M<sup>me</sup> Bellemare demeurant au 486, chemin Forest, Saint-Paul, explique qu'il y a accumulation d'eau en face de sa propriété et qu'il y aurait lieu que des travaux de creusage de fossé aient lieu à cet endroit afin que l'eau puisse s'écouler.

Les membres du Conseil prennent acte de la demande de M<sup>me</sup> Bellemare et M. le maire, Alain Bellemare, informe cette dernière que les services des travaux publics vont se pencher sur cette problématique et soumettre une solution à cette situation d'accumulation d'eau.

**Adoption du second projet de règlement numéro 313-75-2016, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue de modifier et ajouter une définition et d'ajouter des dispositions concernant l'implantation d'un chenil ou d'une chatterie dans les zones où l'usage est autorisé**

**2016-1116-417**

Considérant qu'une soirée de consultation concernant le règlement numéro 313-75-2016 a été tenue ce 16 novembre 2016 à 19 h 15 en la salle des délibérations du Conseil municipal;

Considérant que le second projet est identique au premier projet de règlement;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 313-75-2016, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue de modifier et ajouter une définition et d'ajouter des dispositions concernant l'implantation d'un chenil ou d'une chatterie dans les zones où l'usage est autorisé, lequel est identique au premier projet de règlement adopté le 19 octobre 2016;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Demande de M. Martin Desrochers pour les Développements Moroc inc., 4585, Nord, autoroute 440 Ouest, Laval Re: Demande de modification à la réglementation d'urbanisme (modification au règlement de zonage numéro 313-1992, article 85, alinéa 7) pour permettre les unités de climatisation ou les thermopompes et génératrices dans la marge latérale – zone A-105**

Cette demande est reportée à une séance ultérieure de ce Conseil.

**Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-52-2016 Re: Décompte progressif #1- Travaux de réfection de divers chemins de la Municipalité**

**2016-1116-418**

Considérant la recommandation de paiement contenue au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-52-2016;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du directeur des travaux publics et des services techniques et autorise le paiement de la somme de 89 530,58 \$ plus les taxes applicables à Asphalte Lanaudière inc;
- 3- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 08923.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport des interventions du Service de la prévention des incendies pour les mois de janvier à septembre 2016**

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note de ce rapport contenant les interventions pour les mois de janvier à septembre 2016.

**Rapports de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale, portant les numéros BIBLIO-10-2016 et BIBLIO-11-2016 Re: Statistiques des prêts et des dépôts pour les mois de septembre et octobre 2016**

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ces rapports.

**Rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale, portant le numéro BIBLIO-12-2016 Re: Dîner des fêtes des bénévoles**

**2016-1116-419**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte de contribuer financièrement au coût du dîner des fêtes des bénévoles de la bibliothèque municipale qui aura lieu le 3 décembre 2016, pour une somme de 25 \$ par bénévole présent à ce repas;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité



**Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture par intérim, portant le numéro LO-38-2016 Re: Embauche de personnel – Événement Halloween 2016**

**2016-1116-420**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture par intérim, portant le numéro LO-38-2016 et entérine l'embauche, conformément à l'article 5.6 du règlement numéro 546-2014, des animateurs suivants selon le taux horaire minimum:
  1. Justine Gamache
  2. Jade Lachapelle
  3. Ève-Marie Larose
  4. Karolann Desroches
  5. Catherine Hogan
  6. Shawn Cléroux
- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Julie Tétreault, directrice du Service des loisirs et de la culture par intérim.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-41-2016 Re: ClicSÉQUR – Nomination d'un nouveau représentant autorisé (RA)**

**2016-1116-421**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal nomme le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, à titre de représentant autorisé (RA) auprès de Revenu Québec afin d'assurer la gestion du compte ClicSEQUR;
- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-42-2016 Re: Travaux de destruction de dossiers**

**2016-1116-422**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-42-2016 et autorise la destruction des documents qui y sont contenus selon le calendrier de conservation approuvé le 22 avril 2016.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-43-2016 Re: Liste des taxes à recevoir**

**2016-1116-423**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

Que le Conseil municipal prenne acte du dépôt de l'état des taxes municipales restant dues à la Municipalité, conformément à l'article 1022 du Code municipal.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-44-2016 Re: Acquisition de classeurs pour le bureau de l'inspecteur en bâtiments et en environnement**

**2016-1116-424**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition de deux classeurs latéraux de cinq (5) tiroirs de marque Artopex, série 55 blanc antique, un d'une largeur de 36 pouces et l'autre de 42 pouces, auprès d'Équipement de bureau Joliette, tel que détaillé au rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-44-2016;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise une dépense de 1 940 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que, de plus, le Conseil municipal autorise les travaux de modification du placard dans le bureau de l'inspecteur en bâtiments et en environnement afin d'y loger les classeurs, pour une somme estimée à moins de 500 \$;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-45-2016 Re: Dénéigement des entrées principales de l'OMH – Saison 2016-2017**

**2016-1116-425**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le déneigement des entrées principales de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul, par les employés municipaux du service des travaux publics pour un montant forfaitaire de 590 \$ plus les taxes applicables, pour la saison 2016-2017;
- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Claude Tellier, directeur de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Promesse d'achat des Constructions Fondex inc., 30, Terrasse Vacluse, L'Assomption, concernant les immeubles connus et portant les numéros 5 723 561 (599,6 mètres carrés), 5 723 562 (564,9 mètres carrés), 5 723 565 (843,0 mètres carrés) et 5 723 566 (856,3 mètres carrés) – Le Bourg Boisé, phase 2**

**2016-1116-426**

Considérant la promesse d'achat des Constructions Fondex inc., concernant les immeubles connus et portant les numéros 5 723 561 (599,6 mètres carrés), 5 723 562 (564,9 mètres carrés), 5 723 565 (843,0 mètres carrés) et 5 723 566 (856,3 mètres carrés) du cadastre du Québec,

Considérant que le Conseil municipal accepte le contenu et les conditions énoncées à ladite promesse d'achat;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la promesse d'achat des Constructions Fondex inc., 30, Terrasse Vacluse, L'Assomption, concernant les immeubles connus et portant les numéros 5 723 561, 5 723 562, 5 723 565 et 5 723 566 du cadastre du Québec, au montant de 177 247,73 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'encaissement du dépôt de 35 449,55 \$ accompagnant ladite offre d'achat;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer l'acceptation de ladite promesse d'achat et les autres documents inhérents au transfert de propriété de l'immeuble vendu, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que les documents pertinents à la préparation de l'acte translatif de propriété soient transmis au notaire instrumentant dans ce dossier;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Michaël Thibodeau, président des Constructions Fondex inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Promesse d'achat de Gestion A.F.M. inc., 3473, chemin Saint-Pierre, Mascouche, concernant les immeubles connus et portant les numéros 5 723 556 (596,4 mètres carrés), 5 723 557 (597,0 mètres carrés), 5 723 558 (597,7 mètres carrés), 5 723 559 (598,3 mètres carrés), 5 723 560 (599 mètres carrés), 5 723 564 (845,7 mètres carrés), 5 723 567 (860 mètres carrés), 5 723 583 (656,2 mètres carrés), 5 723 584 (656,2 mètres carrés), 5 723 585 (656,2 mètres carrés), 5 723 586 (656,2 mètres carrés) et 5 723 587 (656,2 mètres carrés) – Le Bourg Boisé, phase 2**

**2016-1116-427**

Considérant la promesse d'achat de Gestion A.F.M. inc., concernant les immeubles connus et portant les numéros 5 723 556 (596,4 mètres carrés), 5 723 557 (597,0 mètres carrés), 5 723 558 (597,7 mètres carrés), 5 723 559 (598,3 mètres carrés), 5 723 560 (599 mètres carrés), 5 723 564 (845,7 mètres carrés), 5 723 567 (860 mètres carrés), 5 723 583 (656,2 mètres carrés), 5 723 584 (656,2 mètres carrés), 5 723 585 (656,2 mètres carrés), 5 723 586 (656,2 mètres carrés) et 5 723 587 (656,2 mètres carrés) du cadastre du Québec;

Considérant que le Conseil municipal accepte le contenu et les conditions énoncées à ladite promesse d'achat;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la promesse d'achat de Gestion A.F.M. inc., 3473, chemin Saint-Pierre, Mascouche, concernant les immeubles connus et portant les numéros 5 723 556 (596,4 mètres carrés), 5 723 557 (597,0 mètres carrés), 5 723 558 (597,7 mètres carrés), 5 723 559 (598,3 mètres carrés), 5 723 560 (599 mètres carrés), 5 723 564 (845,7 mètres carrés), 5 723 567 (860 mètres carrés), 5 723 583 (656,2 mètres carrés), 5 723 584 (656,2 mètres carrés), 5 723 585 (656,2 mètres carrés), 5 723 586 (656,2 mètres carrés) et 5 723 587 (656,2 mètres carrés) du cadastre du Québec, au montant de 493 598,88 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'encaissement du dépôt de 98 719,88 \$ accompagnant ladite offre d'achat;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer l'acceptation de ladite promesse d'achat et les autres documents inhérents au transfert de propriété de l'immeuble vendu, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que les documents pertinents à la préparation de l'acte translatif de propriété soient transmis au notaire instrumentant dans ce dossier;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Alain Monette, président de Gestion A.F.M. inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Promesse d'achat de Gestion A.F.M. inc., 3473, chemin Saint-Pierre, Mascouche, concernant l'immeuble connu et portant le numéro 5 723 580 (954,3 mètres carrés) – Le Bourg Boisé, phase 1**

**2016-1116-428**

Considérant la promesse d'achat de Gestion A.F.M. inc., concernant un immeuble connu et portant le numéro 5 723 580 du cadastre du Québec;

Considérant que le Conseil municipal accepte le contenu et les conditions énoncées à ladite promesse d'achat;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la promesse d'achat de Gestion A.F.M. inc., 3473, chemin Saint-Pierre, Mascouche, concernant un immeuble connu et portant le numéro 5 723 580 du cadastre du Québec, au montant de 51 360 \$ plus les taxes applicables;

- 3- Que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'encaissement du dépôt de 10 272 \$ accompagnant ladite offre d'achat;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer l'acceptation de ladite promesse d'achat et les autres documents inhérents au transfert de propriété de l'immeuble vendu, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que les documents pertinents à la préparation de l'acte translatif de propriété soient transmis au notaire instrumentant dans ce dossier;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Alain Monette, président de Gestion A.F.M. inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M<sup>me</sup> Catherine Fournier, directrice de la Sécurité publique, direction de la prévention et de l'organisation policière Re: Prévisions budgétaires pour l'année 2017 concernant la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec – 670 681 \$**

**2016-1116-429**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal prenne acte que la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2017 est estimée à la somme de 670 681 \$.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M<sup>me</sup> Pierrette Girard et M. Pierre G. Gauthier, responsables des Intermunicipalités, régionale Lanaudière Re: Programme intermunicipalités 2017**

**2016-1116-430**

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul participe au programme d'échanges d'emplois d'été dans les municipalités, parrainé par l'Association Québec/France, depuis maintenant trente et un (31) ans;

Considérant que ce programme offre l'opportunité à un jeune étudiant paulois d'occuper un emploi dans une municipalité française et à un jeune étudiant français de travailler à Saint-Paul;

Considérant que ce programme présente une occasion exceptionnelle pour un jeune paulois d'acquérir une expérience enrichissante;

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul signait un pacte d'amitiés avec la ville française de Valréas le 14 juillet 1986, lequel s'est confirmé en jumelage le 21 août 2011;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que la Municipalité de Saint-Paul participe au programme d'échanges d'emplois d'été dans les municipalités, parrainé par l'Association Québec/France;
- 3- Que le Conseil municipal autorise également le paiement du tarif fédéral de 230 \$ s'appliquant à tout stagiaire étranger venant au Québec;
- 4- Que le Conseil municipal indique à la ville française de Valréas qu'il souhaite vivement sa participation à ce programme afin de permettre à un étudiant de chaque communauté de connaître une expérience particulière;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
  - M<sup>me</sup> Pierrette Girard, responsable des intermunicipalités 2017, régionale Lanaudière de l'Association Québec-France;
  - M. Pierre G. Gauthier, responsable du programme pour l'Association Québec-France;
  - M. Patrick Adrien, maire de Valréas;
  - M. Bruno Valle, président du Comité de jumelages.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M<sup>me</sup> Claudine Harnois, présidente et M. Gilles Pitre, directeur général du Centre culturel de Joliette Re: Soutien financier – Année 2017**

Cette demande de soutien financier sera traitée lors des journées préparatoires au budget 2017. Ce point est donc reporté à une séance ultérieure de ce Conseil.

**Lettre de M. Denis Brochu, directeur général de Tourisme Lanaudière Re: Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'année 2017**

**2016-1116-  
431**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal renouvelle la cotisation annuelle de la Municipalité à l'association touristique régionale, Tourisme Lanaudière, pour l'année 2017;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 540 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Courriel de M<sup>me</sup> Valérie Cécyre, coordonnatrice du milieu de la CAJOL Re: Grande semaine des tout-petits du 20 au 26 novembre 2016**

**2016-1116-432**

Considérant que, le 20 novembre de chaque année, marque la Journée mondiale de l'enfance, notamment pour rappeler qu'un enfant a le droit d'être respecté dans son individualité et de grandir dans un environnement qui lui permette de développer son plein potentiel;

Considérant que, bien que la situation des enfants de 0 à 5 ans au Québec soit généralement bonne, un tout-petit sur quatre est vulnérable à son entrée à la maternelle et cette proportion grimpe à un sur trois dans les milieux défavorisés;

Considérant qu'il est démontré que les interventions dès la petite enfance ont des effets durables sur la réussite des tout-petits à l'école et dans la vie;

Considérant que les municipalités contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des familles en mettant en place des environnements physique et social de qualité, des services accessibles, des mesures, des politiques ou des règlements dans tous leurs champs de compétence;

Considérant qu'un milieu de vie mobilisé en faveur du développement global des tout-petits est un milieu de vie attrayant qui procure une qualité de vie à l'ensemble de sa population;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Paul s'engage en faveur des tout-petits en soulignant la 1<sup>re</sup> édition de la Grande semaine des tout-petits, ayant lieu du 20 au 26 novembre 2016;
- 3- Que la Municipalité de Saint-Paul salue le travail du Service de garde Les Schtroumpfs, du centre de la petite enfance Belle bulle, de la CAJOL, et des responsables de garde en milieu familial qui contribuent à favoriser le développement global des tout-petits dans la municipalité;
- 4- Que la Municipalité de Saint-Paul, à titre de partenaire engagé de la CAJOL, travaille au plein développement des enfants sur son territoire, afin d'agir en faveur du développement global des tout-petits et de l'adoption et du maintien de saines habitudes de vie des 0 à 17 ans;
- 5- Que les élus de la municipalité joignent leurs voix aux signataires de la Lettre des grands à chacun des tout-petits.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M. Pierre Héту, architecte de la firme Héту-Bellehumeur architectes inc. Re: Recommandation de paiement #7 – Entrepôt au garage municipal – Dossier n° 14-2799**

**2016-1116-433**

Considérant la recommandation de paiement #7 relative à la construction d'un nouvel entrepôt au garage municipal, décrétée par le règlement numéro 547-2015;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 8 817,68 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur Construction Hébert et Hébert inc.;
- 3- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet d'un financement permanent autorisé par la résolution du Conseil municipal portant le numéro 2015-492 en vertu du règlement numéro 547-2015;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pierre Héту, architecte de la firme Héту-Bellehumeur architectes inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de MM. Dario Soto et Martin Blanchet, ingénieurs de la firme Solmatech inc. Re: Offre de services professionnels – Étude géotechnique – Stabilité de pente – Tronçon de rue à proximité du 223, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul**

**2016-1116-434**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels et mandate la firme Solmatech inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique comprenant des analyses de stabilité de pente de tronçon de rue situé à proximité du 223, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul;
- 2- Que ces services soient retenus suivant l'offre de services datée du 15 novembre 2016 selon un montant forfaitaire de 11 600 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Dario Soto et Martin Blanchet, ingénieurs de la firme Solmatech inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

**Période de questions**

M<sup>me</sup> Nicole Lachapelle Bellemare: M<sup>me</sup> Bellemare demeurant au 486, chemin Forest, Saint-Paul, demande si elle doit faire une demande écrite pour le creusage de son fossé. M<sup>me</sup> Bellemare est informée que non. Selon l'éventualité, il peut y avoir un formulaire à compléter.

M. Serge Desrosiers:

En lien avec la demande de M<sup>me</sup> Bellemare, M. Desrosiers demeurant au 21, chemin Guilbault, Saint-Paul, demande des précisions sur la demande par écrit.

Il est précisé à M. Desrosiers qu'il doit s'agir du formulaire décrivant les travaux.



M. Serge Desrosiers:

M. Desrosiers demeurant au 21, chemin Guilbault, Saint-Paul, demande si les travaux d'asphaltage au pont Barrette sont terminés. Il souligne que l'accès au pont manque certainement de pavage.

M. Desrosiers est informé que la première couche de pavage a été faite et que la couche de roulement se fera en 2017. Cette situation sera mentionnée au directeur des travaux publics et des services techniques pour vérification.

M<sup>me</sup> Nicole Bellemare:

En lien avec sa demande, M<sup>me</sup> Bellemare tient à ajouter que le tuyau qui traverse le chemin Forest est toujours bloqué.

M<sup>me</sup> Bellemare est informée que le tout sera également porté à l'attention du directeur des travaux publics et des services techniques de la Municipalité.

Fin de la séance ordinaire du 16 novembre 2016 à 20 heures.

(Signé)

*Alain Bellemare*

*Richard B. Morasse*

---

M. Alain Bellemare  
Maire

---

M<sup>e</sup> Richard B. Morasse  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

*Alain Bellemare*

---

M. Alain Bellemare  
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2016.

**Certificats de crédits disponibles:**

<b><u>Résolutions</u></b>	<b><u>Certificat</u></b>
2016-1116-419	09076
2016-1116-424	09077
2016-1116-430	09101
2016-1116-431	09078
2016-1116-434	09075

(Signé)

*Pascal Blais*

---

M. Pascal Blais  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint